

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE MOLSHEIM
COMMUNE DE RUSS

Conseillers élus : 13
Conseillers en fonction : 13
Conseillers présents : 11
Date de convocation : 25 juin 2018

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal

Séance du 12 juillet 2018

Sous la présidence de M. Marc GIROLD, Maire

Assistaient à la séance : M. Bernard PALLOIS, Jean-Paul ZANETTI, Mme Sylvie LABANCA, adjoints, Mmes et MM., Maurice CHARTON, Jean-Marie CLAUDE, Mme Astride KLINTZING, Odile SEITZ

Procuration : Mme Nadège WOLF à Sylvie LABANCA, Mme Sylvie SISTEL à M. Maurice CHARTON et Mme Marie-Sarah CHARLIER à Mme Astride KLINTZING

Absents non excusés : Mme Thérèse SROKA et M. François VIDRIN

N°55/2018 :

Vente ROUGRAFF : Empiètement domaine public

Vu le courrier de M et Mme André ROUGRAFF, M et Mme Claude ROUGRAFF et M. et Mme GRANDGEORGE,

Considérant la future vente de la maison sis 43 route d'Obernai 67130 RUSS

Considérant qu'une partie du terrain de la propriété empiète sur une largeur de 2 mètre 50 sur le domaine public

Considérant que la surface empiétée n'est pas une parcelle communale mais bien du domaine public.

Monsieur Le Maire fait lecture du courrier du 05 juillet 2018 de la famille ROUGRAFF, ces derniers demandent au conseil municipal de laisser la situation en l'état pour ne pas bloquer la vente.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à 10 voix pour et 1 abstention décide :

De laisser, à titre exceptionnel, le terrain et la situation dans l'état actuel

Que la commune est d'accord pour vendre le terrain aux futurs acquéreurs si ils le souhaitent

Que le terrain est à entretenir par les propriétaires de la maison du 43 route d'Obernai et qu'ils pourront en faire leur propre usage

Que la commune peut récupérer cette surface du domaine public à tout moment et sans conditions

N°56/2018 :

Convention eau GRENDELBRUCH, annule et remplace

Vu la convention de fourniture d'eau potable à l'annexe de Schwartzbach en date du 1^{er} avril 1999

Vu la délibération du 05 décembre 2017 de la commune de RUSS

Vu la délibération du 27 novembre 2017 de la commune de GRENDELBRUCH

Considérant qu'il avait été décidé :

- Qu'un relevé contradictoire sera effectué au 1^{er} janvier de l'année N et au 31 décembre de la même année
- Que la totalité du volume au départ du compteur de Grendelbruch sera facturé.

Au vue du trop-plein excessif et dans l'attente d'une réponse de la Sous-Préfecture suite à une réunion organisée entre la commune de RUSS et celle de GRENDELBRUCH, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attendre les conclusions d'une étude proposée et financée par l'Etat pour signer l'avenant à la convention.

N°57/2018 :

Règlementation City Stade

Vu les nombreuses plaintes des riverains habitants autour du City Stade

Vu les vitesses excessives et les vas et viens continuels vers ce City Stade

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de mettre un panneau pour réglementer l'utilisation du City stade.

Divers et dernières minutes

Monsieur Le Maire de RUSS informe que la paroisse protestante de la Broque Schirmeck demande une subvention aux communes concernées. En effet, suite à un débouchage des gouttières du temple, il a été constaté qu'elles sont usées et fissurées. Un devis de 5 667.95 a été fait et il est demandé à la commune de participer à hauteur de 6.61 % (Taux de paroissien sur la commune de RUSS). Le conseil municipal donne un avis favorable mais demande à la paroisse de réaliser un autre devis comparatif.

Monsieur Le Maire de RUSS fait part de son inquiétude quant à l'entretien de la piste cyclable qui traverse RUSS. Pour rappel, une convention a été signée le 03 mars 2014 qui stipule que l'entretien courant et le pouvoir de police revient à la mairie de RUSS. Monsieur Le Maire de RUSS informe le conseil qu'il souhaite s'entretenir avec le service du département en charge de la piste pour revoir cette convention. L'entretien de 4 kilomètres de cette piste cyclable peut être lourd financièrement pour la commune.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19 heures 30.

GIROLD Marc - Maire	
LABANCA Sylvie- Adjoint au Maire	
PALLOIS BERNARD – Adjoint au Maire	
ZANETTI Jean-Paul – Adjoint au Maire	
CLAUDE Jean-Marie - Conseiller Municipal	
ZANETTI Jean-Paul - Conseiller Municipal	
SEITZ Odile - Conseillère Municipale	
SISTEL Sylvie - Conseillère Municipale	
SROKA Thérèse - Conseillère Municipale	
CHARTON Maurice - Conseiller Municipal	
KLINTZING Astride - Conseillère Municipale	

CHARLIER Marie-Sarah - Conseillère Municipale	
VIDRIN François - Conseiller Municipale	